



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE

Toulouse, le 17 MAI 2010

DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES

BUREAU DES PROCÉDURES
D'UTILITÉ PUBLIQUE

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

La Préfecture de la Haute-Garonne communique :

Une enquête publique relative à la construction du poste de transformation électrique 225 / 20 kV du Palayre (Cancéropôle) et à son raccordement au réseau 225 kV est ouverte sur le territoire de la commune de Toulouse en vue d'informer le public, de recueillir ses appréciations, suggestions et contre propositions, en ce qui concerne l'ensemble des impacts de cette opération sur l'environnement.

Le dossier et notamment l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés dans les mairies de quartier d'Empalot- 2 place d'Empalot à Toulouse, de Croix de Pierre- 123 bis avenue de Muret à Toulouse et de Lafourguette – 1 place des Glières à Toulouse pendant 31 jours consécutifs du **lundi 7 juin 2010 au mercredi 7 juillet 2010 inclus** afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures d'ouverture habituelles des bureaux au public et consigner éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

Monsieur Nicolas DELAYE, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public :

- le lundi 7 juin 2010, de 9H à 12H à la mairie de quartier d'Empalot - 2 place d'Empalot à Toulouse
- le jeudi 24 juin 2010, de 14H à 17H à la mairie de quartier de Croix de Pierre - 123 bis avenue de Muret à Toulouse
- le mercredi 7 juillet 2010, de 14H à 17H à la mairie de quartier de Lafourguette - 1 place des Glières à Toulouse

Toutes remarques ou réclamations pourront également être adressées par écrit, pendant la même période, au commissaire enquêteur à la mairie de quartier d'Empalot – 2 place d'Empalot – 31400 Toulouse.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à la mairie de Toulouse (mairie de quartier d'Empalot, de Croix de Pierre et de Lafourguette) ainsi qu'à la Préfecture de la Haute-Garonne.

Ces documents pourront être également communiqués à toute personne physique ou morale qui en formulera la demande au Préfet de la Haute-Garonne (Direction des relations avec les collectivités locales – Bureau des procédures d'utilité publique – 1 place Saint Etienne 31038 Toulouse Cedex 9), dans les conditions prévues au titre I de la loi du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

A l'issue de l'enquête et au vu du rapport et des conclusions rendus par le commissaire enquêteur, le Préfet de la Haute-Garonne se prononcera sur la demande d'approbation du projet d'exécution et d'autorisation des travaux de construction du poste de transformation électrique 225 / 20 kV du Palayre (Cancéropôle) et de son raccordement au réseau 225 kV.

Pour le Préfet
et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Françoise SOULIMAN